

# Avis

## sur le droit d'auteur

En vertu de la loi canadienne sur le droit d'auteur (L.R.C. 1985, c. c42, art 30.2 ou 30.21), cette copie **ne peut être utilisée qu'à des fins d'étude privée, de recherche ou d'éducation.**

**L'usage de ce document à d'autres fins exige l'accord du titulaire des droits d'auteur.**

Des recours civils et criminels sont prévus en cas de violation du droit d'auteur.

**Cette copie numérique ne peut être utilisée que pour la production d'une seule copie papier.**

**Elle doit être détruite après la production de la copie papier.**

**Merci de votre collaboration !**

---

### Centre de documentation

1199, rue de Bleury, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 3J1

Téléphone : (514) 906-3760 • Sans frais : 1-888-873-3160 • Télécopieur : (514) 906-3820

---

Premier  
rapport annuel  
1981

GLOIS

**IRSST**  
Institut de recherche  
en santé et en sécurité  
du travail du Québec



*Blanchet*

**IRSST**  
Institut de recherche  
en santé et en sécurité  
du travail du Québec





La Loi sur la santé et la sécurité du travail, adoptée en décembre 1979, reconnaissait formellement la recherche comme l'une des dimensions essentielles d'une politique axée sur «l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs». Soucieux de donner suite sans délai à la volonté ainsi exprimée par le législateur, le ministre responsable de l'application de la loi, monsieur Pierre Marois, acceptant une proposition en ce sens de la part de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, confiait à un groupe de travail en mars 1980 le mandat de préparer des recommandations relatives «à la mise en oeuvre d'un organisme ayant comme fonction la recherche en santé et en sécurité du travail».

Dès le 23 septembre 1980, le groupe de travail remettait son rapport au ministre, en présence des membres du Conseil d'administration de la Commission. Entreprises à l'initiative de ces derniers, les démarches appropriées ont conduit, le 28 novembre 1980, à l'émission de lettres patentes constituant en tant que société sans but lucratif l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec. Les activités du nouvel organisme ont débuté au cours des premiers mois de 1981, sous l'autorité d'un Conseil d'administration paritaire formé des mêmes personnes qui constituent le Conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

La création de l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail marque une étape extrêmement significative de la réforme majeure amorcée au Québec par l'adoption de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, réforme dont l'importance est comparable aux grandes transformations sociales des années 1960 et 1970 dans les domaines de l'éducation et des affaires sociales. On ne saurait, en effet, réaliser efficacement les objectifs de cette réforme sans prendre appui sur un effort systématique et rigoureux d'identification des facteurs de risques présents dans les milieux de travail en vue de leur élimination progressive.

La recherche constitue un investissement dont la rentabilité n'est sans doute pas immédiate, mais elle n'en demeure pas moins une démarche indispensable, s'agissant en particulier d'un domaine, celui de la santé et de la sécurité du travail, où les connaissances sont encore très limitées et très fragmentaires aussi bien du point de vue médical, du point de vue technologique que du point de vue de l'environnement physique et social du travail. C'est dans cette perspective qu'a été conçu le mandat confié à l'Institut. Pour réaliser son exigeante mission, il doit compter sur le concours actif et constant du monde du travail; l'expérience de la phase de mise en place du nouvel organisme a montré que cet appui tout à fait déterminant lui est acquis.

Robert Sauvé



**Le président: Robert Sauvé**

**La partie syndicale**

**Florent Audette**  
Confédération des syndicats nationaux

**Émile Boudreau**  
Fédération des travailleurs du Québec

**Robert Gaulin**  
Centrale de l'enseignement du Québec

**Étienne Giasson**  
Confédération des syndicats nationaux

**Louis Laberge**  
Fédération des travailleurs du Québec

**Roger Laramée**  
Syndicat canadien de la fonction publique

**Jean Lavallée**  
Fédération des travailleurs du Québec

**La partie patronale**

**Claude Allard**  
Société d'électrolyse et de chimie Alcan  
Limitée

**Claude Drouin**  
Association des mines de métaux du Québec,  
Inc.

**Ghislain Dufour**  
Conseil du patronat du Québec

**Fernand Émond**  
Conseil de la coopération du Québec

**Jean-Claude Murray**  
J.-A. Levasseur Construction, Inc.

**Sarto G. Paquin**  
Association des manufacturiers canadiens Inc.

**Gaston Pellan**  
Association des hôpitaux du Québec

L'observateur du ministère des Affaires  
sociales

**Michel Vézina\***  
Le directeur général

**Yves Martin\***  
Le secrétaire-trésorier

**Yves G. Dumont\***

**Le comité exécutif**

**Robert Sauvé**, président

**Ghislain Dufour**

**Louis Laberge**

**Yves Martin\***

**Yves G. Dumont**, secrétaire\*

\*Avec voix délibérative seulement

**La partie patronale**

**Alexandre Beaulieu**  
Président, Alexandre Beaulieu, Inc.  
Charlesbourg

**Pierre Duguay\***  
Conseiller en relations du travail, Conseil du  
patronat du Québec

**Michel Lesage**  
Directeur général, La Clinique de médecine  
du travail de Montréal

**Edmund Tobin**  
Directeur général, Relations de travail, Domtar,  
Inc.

**La partie syndicale**

**Gisèle Cartier**  
Vice-présidente, Confédération des syndicats  
nationaux

**Pierre Dupuis**  
Représentant des services à l'éducation,  
Syndicat canadien de la fonction publique

**Pierre Lamarche**  
Adjoint au président, Confédération des  
syndicats nationaux

**Serge Trudel\***  
Responsable de la santé et de la sécurité du  
travail, Métallurgistes-Unis d'Amérique

**Les représentants du milieu scientifique**

**Margaret R. Becklake**  
Département d'épidémiologie et de santé,  
Université McGill

**Lionel Boulet**  
Directeur, Institut de recherche  
d'Hydro-Québec

**Roger P. Langlois**  
Directeur, École Polytechnique

**Gilles Leboeuf\***  
Secrétaire scientifique, Fonds de la recherche  
en santé du Québec

**Pierre Dansereau**  
Professeur, Université du Québec à Montréal

**Fernand Seguin**  
Saint-Charles-sur-le-Richelieu

Secrétaire: **Yves G. Dumont\***

Président: **Yves Martin\***

\*Membre du Comité des priorités du Conseil  
scientifique



Pour l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec, l'année 1981 a été une année de mise en place progressive, selon les orientations du «Rapport du groupe de travail chargé d'élaborer des recommandations pour la mise en oeuvre d'un organisme ayant comme fonction la recherche en santé et en sécurité du travail». Ce rapport annuel rend compte des premières initiatives de l'Institut, dictées pour l'essentiel par les exigences normales d'une phase d'organisation, mais il convenait de le concevoir avant tout comme un document destiné à «présenter» au public le nouvel organisme.

### La mission et les objectifs généraux

De par la volonté de ses initiateurs — le président-directeur général et les membres des parties patronale et syndicale du Conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, agissant avec l'appui ferme du ministre responsable de l'application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail —, la mission de l'Institut est de contribuer, par la recherche, à ce qui est l'objet fondamental de la Loi 17: l'identification d'abord et, surtout, «l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs», quelle que soit la nature des facteurs en cause, qu'ils soient d'ordre physique, biologique, chimique ou psycho-social.

Dans le cadre de sa mission, les objectifs généraux de l'Institut sont les suivants:

- effectuer ou faire effectuer des recherches dans les domaines jugés prioritaires;
- favoriser, par des entreprises conjointes et des programmes spécifiques, le développement de la recherche en santé et en sécurité du travail dans les universités ou d'autres organismes de recherche;
- contribuer à la formation de chercheurs en santé et en sécurité du travail, par l'octroi de bourses et le soutien aux programmes de recherche des universités;
- rendre disponibles les services spécialisés de laboratoire requis pour répondre à des besoins de recherche et aux besoins d'analyse et d'expertise nécessaires à la réalisation des mandats d'inspection et de prévention assumés par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et d'autres intervenants en santé et en sécurité du travail.

### Les principes d'action

Toute l'action de l'Institut, aux fins de réaliser son mandat, est et sera orientée en fonction de l'ensemble de six principes fondamentaux.

- 1.** Les contributions de l'Institut devront être originales. L'I.R.S.S.T. évitera la répétition de recherches déjà réalisées ou en cours au Québec ou à l'extérieur du Québec. Il s'abstiendra de même d'entreprendre des travaux qui pourraient être réalisés plus efficacement à tous égards par des organismes ou groupes existants. Il va de soi que, dans le même esprit et à fortiori, il évitera tout doublement non justifié de ressources au sein de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et de ses propres services.
- 2.** Les activités de l'Institut devront être d'un haut niveau scientifique et libres de toute influence non pertinente à leur nature propre.
- 3.** L'Institut veillera à ce que soit assurée une utilisation maximale des ressources existantes en les appuyant aussi bien sur le plan scientifique que sur le plan financier.
- 4.** Les activités de l'Institut seront axées sur la solution de problèmes concrets. Bien que des activités de recherche fondamentale ne soient pas exclues d'emblée et reconnaissant que la ligne de démarcation entre recherche fondamentale et recherche orientée est en tout état de cause difficile à tracer, l'Institut retiendra en priorité des programmes et projets de nature à conduire à des résultats concrets et utiles aux travailleurs, tout spécialement à partir des besoins identifiés par la Commission de la santé et de la sécurité du travail, au plan national et au plan régional, et par les divers intervenants en santé et en sécurité du travail: départements de santé communautaire, associations sectorielles, comités de santé et de sécurité du travail, etc.

5. Les orientations générales et les programmes sont déterminés avec la participation du monde du travail. On retrouve ici le même esprit qui a inspiré la conception de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et qui anime tout le travail de la Commission de la santé et de la sécurité du travail. La composition du Conseil d'administration reflète cet esprit: ses membres sont les mêmes que ceux du Conseil d'administration de la Commission, formé de sept représentants des employeurs, de sept représentants des travailleurs, du président-directeur général, monsieur Robert Sauvé, et d'un observateur désigné par le ministre des Affaires sociales. De même, le Conseil scientifique de l'Institut comprend un nombre égal de représentants des employeurs et de représentants des travailleurs associés à des représentants du milieu scientifique.

6. L'Institut est étroitement lié à la mission de la Commission de la santé et de la sécurité du travail. L'Institut se définit comme l'instrument de conseil et d'exécution en matière de recherche et de services de laboratoire auprès de l'organisme auquel on a confié la responsabilité globale de la santé et de la sécurité du travail au Québec.

---

#### Le statut et la structure

---

Constitué comme société sans but lucratif, selon la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail jouit de la pleine personnalité juridique. Il peut ainsi exercer en toute liberté et autonomie sa fonction d'organisme de recherche scientifique et être assuré de bénéficier de conditions essentielles à sa crédibilité dans le cadre de sa vocation propre.

Formellement autonome, l'Institut est cependant très intimement lié, sur un plan fonctionnel, à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, ainsi que le commandait la mission qui lui était confiée, au service du monde du travail. Cette liaison se reflète dans le mode de gestion de l'organisme, fondé sur les principes et règles qui gouvernent l'administration des sociétés dont les ressources proviennent de fonds publics. Elle se traduit très concrètement dans sa structure administrative: le Conseil d'administration auquel répond le directeur général est le

même, on l'a déjà noté, que celui de la Commission de la santé et de la sécurité du travail. Le Comité exécutif de l'Institut est également formé des personnes qui constituent le Comité administratif de la Commission. Quant à son organisation interne, l'Institut a mis en place, au départ, une structure à la fois simple et souple: des sections subséquentes du présent rapport présentent les principaux éléments de cette structure, leurs responsabilités et activités.

---

#### Le Conseil scientifique

---

Il a été institué, à titre d'organe consultatif auprès de la direction générale de l'Institut et, par l'intermédiaire de cette dernière, auprès du Conseil d'administration, un Conseil scientifique. Présidé par le directeur général, le Conseil scientifique comprend quatre représentants de la partie patronale, quatre représentants de la partie syndicale et six représentants du milieu scientifique. Le rôle de ce Conseil est perçu comme déterminant, aussi bien par les membres du Conseil d'administration que par la direction de l'Institut. Ses avis sont notamment sollicités sur la pertinence, le caractère prioritaire et la qualité scientifique de tout programme ou projet émergeant au budget de l'Institut, qu'il s'agisse d'une initiative interne ou de propositions soumises par d'autres organismes de recherche. L'évaluation de la qualité scientifique des programmes et projets est confiée à des comités de pairs, formés en collaboration avec le Fonds de la recherche en santé du Québec quand ces programmes ou projets relèvent du domaine des sciences de la santé. Le Conseil scientifique doit, en outre, être consulté à propos de la politique scientifique de l'Institut, des orientations générales de la recherche et de la détermination des priorités de la recherche en santé et en sécurité du travail au Québec, de la programmation budgétaire de l'Institut, de ses politiques relatives aux services de laboratoire, à la diffusion et à la vulgarisation des travaux et résultats de recherche. Le Conseil a tenu six réunions en 1981.

À leur première réunion, les membres du Conseil ont désigné trois d'entre eux — représentant respectivement la partie patronale, la partie syndicale et le milieu scientifique — comme membres de son **Comité des priorités**. Siégeant sous la présidence du directeur général de l'Institut, ce comité a le mandat de préparer, à l'intention du Conseil, des recommandations de nature à éclairer ses avis relatifs à la politique de recherche de l'Institut. Durant les derniers mois de 1981, il a tenu trois réunions au cours desquelles a été notamment précisée l'orientation de l'équipe de soutien à la recherche de l'Institut.

### La stratégie de développement

Dès ses débuts, l'Institut s'est donné une stratégie de développement prenant appui sur les objectifs et les principes exposés précédemment et sur une double constatation: des lacunes très grandes en matière de recherche en santé et en sécurité du travail au Québec et une insuffisance marquée de chercheurs engagés dans cette voie, les deux phénomènes étant évidemment étroitement liés l'un à l'autre. C'est ainsi que l'Institut a choisi de s'attacher, en toute première priorité, à l'élaboration de programmes visant, d'une part, à appuyer et à développer les ressources existantes, principalement dans les universités, et, d'autre part, à accélérer la formation de chercheurs. Déjà, trois programmes ont été définis dans cette perspective et mis en vigueur: un programme de financement d'équipes associées de recherche; un programme de recherche subventionnée et un programme de bourses pour la formation de chercheurs. Ces programmes sont décrits dans le présent rapport.

Soucieux d'éviter l'improvisation et la précipitation et, surtout, de répondre aux besoins réels du monde du travail, l'Institut a choisi de se donner une programmation de recherche établie aussi méthodiquement que possible. À cette fin, il a réuni peu après sa création une équipe dont le mandat est de rassembler les matériaux nécessaires à l'identification des besoins et à la détermination des priorités de recherche. Cette équipe travaille en étroite liaison avec le Comité des priorités du Conseil scientifique.

Dans le cadre de cette démarche, on attache la plus grande importance aux problèmes tels que perçus et vécus dans les milieux de travail: c'est dans cet esprit qu'ont été très tôt établis des contacts avec des intervenants bien au fait des problèmes d'un territoire ou d'un secteur économique donnés: syndicats, associations patronales, départements de santé communautaire, directions régionales de la Commission de la santé et de la sécurité du travail. L'Institut compte ainsi être en mesure de pouvoir disposer dès 1982 de données permettant le choix de nouveaux programmes ou projets prioritaires de recherches dont il assumera lui-même la responsabilité ou dont il assurera la réalisation en ayant recours à des ressources externes.

Il est apparu opportun que l'Institut entreprenne, dès ses premiers mois d'existence, des activités de recherche qui lui soient propres, en particulier afin de pouvoir compter sur la présence et l'expertise de chercheurs eux-mêmes activement engagés dans la réalisation de projets. Autour d'un chercheur d'expérience, une première équipe de recherche interne a commencé à se former durant les derniers mois de 1981 et jeté les bases d'un programme de recherche sur «la femme au travail».

Parmi les actions retenues en priorité par l'Institut dès sa création, une très large place a été faite à l'organisation et au fonctionnement de ses services de laboratoire. Ici encore, il s'agissait de bâtir de toutes pièces. Il fallait pouvoir répondre dans les meilleurs délais aux besoins d'analyses et d'expertise des services d'inspection et de prévention de la Commission de la santé et de la sécurité du travail. En plus d'apporter un appui scientifique essentiel aux intervenants en milieu de travail, les services de laboratoire réunissent progressivement un ensemble d'informations qui, une fois traitées plus globalement, seront extrêmement précieuses pour l'identification de problèmes et de priorités de recherche. Par cette voie également, l'Institut est à l'écoute des besoins du monde du travail.

---

### Le personnel

---

Au 31 décembre 1981, les effectifs de l'Institut s'établissaient à 72 personnes, dont 53 avaient le statut d'employés réguliers et 19, celui d'employés sur une base contractuelle. La répartition selon les secteurs ou programmes était la suivante:

- Direction générale: 2
- Secrétariat général: 3
- Recherche interne: 2
- Soutien à la recherche: 9
- Bourses et subventions: 5
- Projets spéciaux: 1
- Services de laboratoire: 33
- Services administratifs: 14
- Communications: 3

---

### Le bilan financier

---

Ainsi que le font voir les états financiers présentés dans ce rapport, l'Institut a pu compter, pour sa période de mise en place en 1981, sur une contribution de base de 8,2 millions \$ versée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail, un montant de 7,2 millions \$ provenant des cotisations des employeurs et un montant de 1 million \$ correspondant à une subvention gouvernementale octroyée à la Commission pour fins de recherche en vertu des dispositions de l'article 250 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

Compte tenu des intérêts sur placements et des revenus des services de laboratoire, les revenus globaux pour l'exercice 1981 ont été de l'ordre de 9,1 millions \$; les dépenses ont été de 6 millions \$. L'excédent des revenus sur les dépenses tient pour une bonne part au fait que le rythme de développement des programmes de subventions et de bourses a été moins rapide que prévu.

L'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec en est à ses tout débuts; il a un défi considérable à relever et il a besoin, pour le relever, de la collaboration et de l'appui de tous les milieux qu'il entend servir. L'expérience de sa première année d'existence a été à cet égard extrêmement positive. On me permettra de souligner tout particulièrement l'appui ferme et constant dont a bénéficié l'Institut de la part de toutes les instances de la Commission de la santé et de la sécurité du travail. On me permettra également de souligner l'enthousiasme avec lequel le personnel de l'Institut a participé à l'étape d'implantation du nouvel organisme. Je tiens enfin à remercier tout spécialement de leur concours deux collaborateurs immédiats, MM. Yves G. Dumont, secrétaire général, et Jean-Yves Savoie, directeur des services de laboratoire.

Yves Martin



---

**Direction générale**

---

**Yves Martin**  
directeur général

**Recherche**  
**Alison D. McDonald**  
directeur de programme

**Projets spéciaux**  
**Lucien Lewys Abenham**  
responsable de programme

**Communications**  
**Hélène Lacoste**  
responsable de service

---

**Secrétariat général**

---

**Yves G. Dumont**  
secrétaire général

**Programmes de bourses et de  
subventions à la recherche**  
– Financement d'équipes associées  
**André Poirier**  
responsable de programme  
– Bourses pour la formation de chercheurs

**François Taschereau**  
responsable de programme  
– Recherche subventionnée

**François Taschereau**  
responsable de programme

**Équipe de soutien à la recherche**  
**André Arsenault**  
coordonnateur

---

**Direction des services de laboratoire**

---

**Jean-Yves Savoie**  
directeur

**Secteur Hygiène-toxicologie**  
**Guy Perrault**  
coordonnateur scientifique

**Secteur Soutien analytique**  
**Alain Lajoie**  
coordonnateur scientifique

---

**Direction des services administratifs**

---

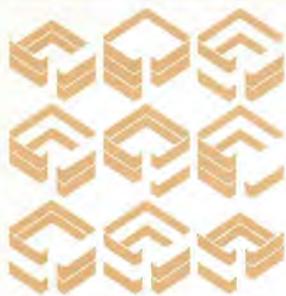
**Jacqueline Béland**  
directrice

**Ressources humaines**  
**Richard Jobin**  
responsable de service

**Ressources financières**  
**Pierre Dubois**  
responsable de service

**Ressources matérielles**  
**Gaston Laviolette**  
responsable de service

\*Au 31 décembre 1981



Le Secrétariat général de l'Institut assume le soutien administratif de l'assemblée des membres, du Conseil d'administration, du Comité exécutif, du Conseil scientifique et des autres comités permanents ou spéciaux de l'Institut. Les ententes de l'Institut avec les organismes nationaux ou internationaux de recherche sont de la compétence du Secrétariat général, de même que la responsabilité des programmes de bourses et de subventions à la recherche.

La direction de l'Institut a également confié au Secrétariat général la responsabilité de l'équipe de soutien à la recherche et celle de la constitution et de la mise à jour d'une informathèque.

---

#### **Programmes de bourses et de subventions à la recherche**

---

Compte tenu de la stratégie générale de développement proposée par le groupe de travail qui a recommandé la mise en oeuvre de l'Institut et dans le but de combler l'insuffisance de chercheurs, les lacunes importantes en matière de fonds accordés dans ce domaine et l'absence d'une structure devant assumer la coordination et le développement des activités de recherche en santé et en sécurité du travail, la direction de l'Institut décidait, dès sa mise en place, d'accorder priorité à des moyens visant à appuyer et à coordonner les ressources existantes, principalement dans les universités, et aussi à accélérer la formation de chercheurs.

Dès les premiers mois d'existence de l'I.R.S.S.T., trois programmes ont été définis et mis en application pour répondre à ces objectifs. Il s'agit du programme de financement d'équipes associées de recherche, du programme de recherche subventionnée et du programme de formation de chercheurs.

C'est le Conseil scientifique qui a le mandat de formuler des recommandations à la direction de l'Institut et par l'intermédiaire de celle-ci au Conseil d'administration pour l'affectation des enveloppes budgétaires consacrées à chaque programme, de même que pour l'acceptation des projets et des demandes de bourses.

#### **Programme de financement d'équipes associées de recherche**

Dans le but d'assurer une utilisation maximale des ressources québécoises déjà existantes en les stimulant et en les appuyant aussi bien sur le plan scientifique que sur le plan financier, l'Institut entend reconnaître le statut «d'équipes associées de recherche» à des groupes de chercheurs attachés à un établissement universitaire auxquels il confie des mandats spécifiques en raison de leurs compétences particulières. Ces mandats seront clairement inscrits dans la programmation de l'Institut et celui-ci assurera aux équipes associées les moyens financiers requis pour leur réalisation.

Durant les cinq prochaines années, l'Institut prévoit reconnaître et financer environ quinze équipes réparties dans le réseau universitaire québécois.

L'objectif visé par le programme de financement d'équipes associées de recherche est d'assurer une partie des frais courants à des groupes de chercheurs engagés dans la réalisation de recherche thématique et dans la formation de chercheurs en santé et en sécurité du travail.

Les avis d'intention de la part des universités nous indiquent que onze propositions ont été mises en chantier durant l'année 1981. En fin d'année, cinq propositions avaient été présentées à l'Institut et étaient en cours d'évaluation.

#### **Programme de la recherche subventionnée**

Ce programme vise à subventionner des études et des recherches en matière de prévention et de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles de même qu'à favoriser le développement de nouveaux instruments d'analyse et d'évaluation de l'état de santé des travailleurs et de la sécurité de leur environnement de travail.

Toute personne, organisme ou institution pouvant apporter une contribution scientifique dans le domaine de la santé et de la sécurité des travailleurs peut présenter une demande de subvention à l'Institut.

Lors de la création de l'Institut, la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec subventionnait déjà une quinzaine de projets en vertu d'un accord conclu en décembre 1979 conjointement avec le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre et le Conseil de la recherche en santé du Québec. La responsabilité de ces projets a été confiée à l'Institut en juin 1981. Depuis, le Conseil scientifique a eu à étudier neuf rapports d'étape reliés à ces projets, de même que vingt nouvelles demandes de subventions présentées à l'Institut; cinq d'entre elles ont été retenues et cinq sont encore à l'étude. Les réquisitions de formulaires et les demandes d'informations reçues par le Secrétariat général permettent d'entrevoir une augmentation considérable d'activités reliées à ce programme, dès le début de l'année 1982.

#### Programme de la recherche subventionnée

##### Liste de projets en cours

<b>Myre, M., Martin, R.,</b>	96 910 \$
(Hôpital du Sacré-Coeur) Recherche sur la prévalence de la bronchite chronique chez les travailleurs de fonderies de Montréal	
<b>Weber, J. P.</b>	86 123
(Centre hospitalier de l'Université Laval) Projet de comparaisons interlaboratoires en toxicologie industrielle	
<b>Desnoyers, L., Ouellet, F.</b>	75 248
(Institut de recherche appliquée sur le travail) Vision en milieu de travail	
<b>Elmaraghy, R.</b>	125 000
(Centre de recherche industrielle du Québec) Réduction du bruit à la source sur une équarisseuse / coupeuse (déligneuse)	
<b>Mergler, D.</b>	62 334
(Université du Québec à Montréal) Synthèse sur quelques problèmes prioritaires en santé et en sécurité du travail	
<b>Brisson, C.</b>	5 319
(Université Laval) L'utilisation de la convention collective en tant que mode d'intervention dans le domaine de la santé au travail	
<b>Tourigny, P.</b>	9 252
(Université Laval) Les facteurs influençant le port des protecteurs auditifs dans trois industries du meuble de la région de Laurier Station au Québec	
<b>Bégin, R.</b>	12 071
(Université de Sherbrooke) Amiantose expérimentale: signes radiologiques précoces de pneumopathie	

<b>Seufert, W. D.</b>	49 218 \$
(Université de Sherbrooke) Développement d'un filtre à barrière liquide pour l'épuration des gaz	
<b>Brodeur, J., Chakrabarti, S.K.</b>	86 907
(Université de Montréal) Étude sur le potentiel hépatotoxique du styrène et sur la détection précoce d'une atteinte hépatique par le styrène; influence de divers adjuvants utilisés dans la fabrication de matières plastiques	
<b>Plaa, G. L.</b>	35 000
(Université de Montréal) Effets prévisibles d'interaction hépatotoxique chez les travailleurs de l'industrie exposés aux solvants organiques	
<b>Siemiatycki, J.</b>	59 093
(Institut Armand-Frappier) Dépistage des facteurs cancérigènes de l'environnement professionnel montréalais: une étude pilote	
<b>Vobecky, J., Devroede, G.</b>	42 000
(Université de Sherbrooke) Risque du cancer colorectal dans l'industrie du textile	
<b>Doan, S., Arsenault, A.</b>	44 940
(Université de Montréal) Le stress au travail et ses effets sur l'individu	
<b>Pagé, M.</b>	22 025
(Hôtel-Dieu de Québec) Surveillance biomédicale d'un groupe de travailleurs de l'industrie du chlorure de vinyle	
<b>Losito, R.</b>	30 000
(Université de Sherbrooke) Le rôle de l'amiante dans la physiopathologie de l'hémostase en relation avec l'amiantose	
<b>Hétu, R.</b>	16 580
(Université de Montréal) La dosimétrie des bruits d'impacts: contribution du spectre et de l'interaction dose d'impacts — dose de bruit continu	
<b>Bégin, R.</b>	220 000
(Université de Sherbrooke) Amiantose expérimentale: indices séquentiels pulmonaires et systémiques de la maladie	
<b>Al-Aidroos, K.</b>	15 000
(Université du Québec à Montréal) Utilisation de plusieurs méthodes pour juger des effets génotoxiques de certains agents présents dans le milieu du travail (projet-pilote)	
<b>Nicolas, J.</b>	200 144
(Université de Sherbrooke) Utilisation de la cohérence et de l'intensité acoustique pour l'identification à la source et la réduction du bruit dans l'industrie textile	

### Programme de bourses pour la formation de chercheurs

Il est estimé que d'ici dix ans, environ 200 chercheurs appartenant à diverses disciplines reliées à la santé et à la sécurité du travail devront être, à divers degrés, engagés dans la poursuite de travaux de recherche tant au sein de l'Institut que dans les autres organismes de recherche québécois.

Dans le but de combler l'écart qui existe entre les besoins et le nombre de chercheurs actifs dans le domaine, l'Institut a établi un programme de bourses pour la formation de chercheurs en santé et en sécurité de travail.

Quatre types de bourses sont disponibles:

- 1 - bourses de stagiaires d'été;
- 2 - bourses de stagiaires de recherche;
- 3 - bourses post-doctorales de recherche;
- 4 - bourses de recyclage.

Les décisions concernant l'attribution des bourses sont prises par la direction de l'Institut

sur recommandation du Conseil scientifique. Les critères d'évaluation sont élaborés et appliqués par des comités de pairs choisis pour leur compétence dans les domaines de recherche pertinents. Ainsi l'évaluation des candidats sollicitant des bourses dans le secteur des sciences de la santé est faite en collaboration avec le Fonds de la recherche en santé du Québec (F.R.S.Q.).

Les bourses de stagiaires d'été sont attribuées sur recommandation du comité de sélection de chacun des établissements universitaires.

Une campagne d'information, organisée au mois de novembre 1981, a permis de rejoindre plus de 1 000 personnes et organismes différents pouvant être intéressés à ce programme.

De plus, conformément aux ententes signées entre la C.S.S.T. et le F.R.S.Q., deux concours ont été organisés par le F.R.S.Q. en collaboration avec l'Institut. Durant l'année 1981, trente-quatre demandes de bourses ont été évaluées.

### LISTE DES BOURSIERS

#### Programme conjoint I.R.S.S.T. — Fonds de la recherche en santé du Québec

Chercheur	Endroit où s'effectue la recherche	Montant accordé
<b>1980-1981</b>		
Mona Baumgarten	Université McGill	7 491 \$
Alain Beaupré	Hôpital San Salvador - Marseille	24 162
Renée Bourbonnais	Université Laval	7 300
Sally F. Campbell	Université McGill	7 300
Bruce Case	Mount Sinai Medical School - NY	23 081
John W. Osterman	Harvard School of Public Health	17 620
Nicole Vézina	Université de Paris Nord	8 783
Gilles Forget	Université de Sherbrooke	16 750
Fernand Turcotte	Université Laval	28 188
<b>1981-1982</b>		
Pierre-Paul Ernst	Université McGill	23 000
Bruce Case	Mount Sinai Medical School	27 500
John Osterman	Harvard School of Public Health	21 500
Marie St-Vincent	Université McGill	10 000
Alain Cadieux	Université de Sherbrooke	10 500
Richard Phaneuf	Université McGill	10 125
Christine Babiuk	Université de Montréal	9 000
Nicole Vézina	Université de Paris Nord	10 436
Claude Viau	Université catholique de Louvain (Belgique)	25 000
<b>Concours du 30 septembre 1981</b>		
André Cantin	National Institute of Health	32 000
Jean Noreau	Université de Montréal	24 000
Gilles Forget	Université de Sherbrooke	26 000
Jean-Pierre Émond	Université Laval	13 000
Robert Day	Université de Sherbrooke	12 000
Pierre Filion	Université de Montréal	13 000
Guy Harvey	Université Laval	9 500
Wendy Joan Ungar	Université McGill	9 500

---

### Équipe de soutien à la recherche

---

La mission de l'équipe de soutien à la recherche est de rassembler, selon les démarches les plus rigoureuses possibles, tout en se tenant ouverte aux problèmes perçus et vécus dans les milieux du travail, les éléments nécessaires à l'identification des besoins de recherche et à la détermination des priorités.

L'équipe, composée de professionnels de diverses disciplines telles que la démographie, la biologie, la méthodologie, la médecine, l'informatique et la statistique, entreprenait en fin d'année, en collaboration avec le comité des priorités du Conseil scientifique, une enquête pour déterminer le degré de concordance dans la perception des différents intervenants par rapport à certains besoins spécifiques. Environ soixante personnes appartenant à dix secteurs d'activités différents et reliés soit au monde patronal ou syndical participeront à cette enquête.

Parallèlement, l'équipe effectue un travail de fond portant sur les statistiques des lésions professionnelles et sur la démographie de la population des travailleurs québécois. Ce travail s'effectue en étroite collaboration avec différents intervenants de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, mais implique aussi des échanges avec le ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, le ministère des Affaires sociales, le Bureau de la statistique du Québec et Statistique Canada. Échelonné sur quelques années, il permettra éventuellement aussi bien aux chercheurs qu'aux divers intervenants en santé et en sécurité du travail d'accéder à un fichier validé pouvant servir de base à l'établissement d'indices sanitaires.

L'équipe de soutien assure enfin un support consultatif professionnel et technique au niveau du traitement informatique et de l'analyse statistique des données générées par les chercheurs, l'informathèque et les Services de laboratoire de l'Institut.



La création des services de laboratoire de l'Institut fait suite à l'acceptation par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et par l'Institut des principales recommandations du groupe de travail sur «L'organisation des services de laboratoire devant répondre aux besoins de l'Institut et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail» (novembre 1980).

Compte tenu des coûts importants reliés à la réalisation d'un tel projet, les deux organismes recommandaient la création de services unifiés à l'intérieur de l'Institut, lequel s'engageait à fournir à la Commission les différents services de laboratoire requis comme soutien à ses activités.

Dans le cadre de cette entente, la structure et l'échéancier proposés visaient l'objectif suivant:

– rendre disponibles dans les plus brefs délais les services de laboratoire de développement, d'analyse et de soutien nécessaires à l'accomplissement des activités des chercheurs de l'Institut et des différents intervenants de la Commission.

Les laboratoires ont donc comme mission d'offrir des services nombreux, très diversifiés et de qualité irréprochable, d'assurer le développement relié à ces services et finalement de créer une banque d'expertise hautement spécialisée tout en étant très près des préoccupations journalières des travailleurs et de tous les intervenants en santé et en sécurité du travail.

Dans le but de réaliser ces objectifs et d'optimiser l'organisation interne des ressources, trois secteurs ont été prévus:

- hygiène – toxicologie
- soutien analytique
- sécurité du travail et ingénierie.

Dès le début de l'année 1981, l'urgence des besoins a forcé l'implantation immédiate des deux premiers secteurs permettant ainsi d'offrir les services essentiels requis par l'ensemble de la Commission.

Dans un premier temps, plusieurs ententes ont été conclues avec des organismes externes afin de suppléer au manque de ressources matérielles et humaines internes. Au cours de l'année, l'organisation graduelle des différents services a permis la récupération de la majeure partie de ces activités. Une attention particulière a été accordée à l'engagement et à la formation du personnel assurant ainsi la création d'un noyau scientifique et technique compétent et efficace dans un très court laps de temps et malgré la pression des services à rendre.

De façon générale, l'échéancier prévu pour l'organisation des services de laboratoire a été respecté. L'ensemble des services de laboratoire sont ainsi en activité à la fin de cette année 1981, à l'exception toutefois du secteur sécurité du travail et ingénierie dont la mise sur pied a dû être retardée afin de permettre une meilleure consolidation des autres activités.

---

#### Secteur Hygiène-toxicologie

---

Ce secteur s'occupe de l'ensemble des activités d'analyse dans les domaines de l'hygiène industrielle et de la toxicologie industrielle. Ces analyses très diversifiées et souvent complexes portent sur les métaux, les gaz, les solvants, les poussières, les brouillards d'huile, les acides ainsi que plusieurs autres agresseurs chimiques.

Au cours du mois d'août, les activités de ce secteur jusqu'alors dispersées dans différents laboratoires, notamment au laboratoire du ministère de l'Environnement, ont été centralisées dans les locaux loués par l'Institut. En outre, pour répondre plus efficacement aux demandes, le secteur a été divisé en deux groupes centrés autour d'une instrumentation spécifique ou de méthodes particulières; ce sont les groupes «poussières et métaux» et «séparation et identification».

Le groupe «poussières et métaux» effectue couramment les analyses de métaux énumérés au règlement relatif à la qualité du milieu de travail. En plus de fournir le matériel d'échantillonnage pour l'ensemble des techniques de prélèvements environnementaux, ce groupe est aussi actif dans les domaines de l'analyse pondérale des poussières, du comptage de fibres d'amiante, du dosage du quartz et de l'analyse des ions inorganiques. Une banque d'expertise et d'information se crée rapidement sur tout le problème du prélèvement et de la quantification des poussières respirables ou des poussières totales.

Le groupe «séparation et identification» effectue des analyses sur une cinquantaine de vapeurs organiques captées en tubes de charbon ou selon d'autres techniques de trappage. La plupart du temps, plusieurs de ces composés sont présents en même temps dans l'air ambiant du travailleur, ce qui requiert l'utilisation de techniques spectroscopiques, d'ionisation chimique ou de combustion pour les doser. Ce groupe est aussi responsable des analyses d'échantillons de procédé et de divers produits en suspension dans l'air qui sont captés sur filtres, tubes spéciaux ou dans les barboteurs tels que les brais de houille, les dérivés du pétrole, les brouillards d'huile, la formaldéhyde, etc.

Au cours des sept premiers mois de 1981, la production du secteur, occupé en grande partie à son organisation, a été de 267 analyses par mois, en moyenne. Cette phase d'implantation a permis l'achat et l'installation des équipements de base, la formation du nouveau personnel, la mise au point des méthodes d'analyse et la familiarisation du personnel avec les aspects particuliers de l'hygiène industrielle. La centralisation des activités et une meilleure organisation interne ont permis de répondre efficacement à l'augmentation marquée de demandes et de produire plus de 2 000 analyses en décembre pour un total annuel de 9 805 portant sur 117 substances différentes. De ce nombre, 7 508 (76,5%) demandes provenaient des services de l'Inspection de la Commission, 2 124 (21,7%) des départements de santé communautaire et 173 (1,8%) d'autres sources.

En plus du service direct d'analyses, ce secteur a travaillé en étroite collaboration avec tous les intervenants dans l'élaboration de protocoles de prélèvements d'échantillon et d'uniformisation de certaines méthodes analytiques utilisées par d'autres laboratoires.

---

### Secteur Soutien analytique

---

L'importance attachée au développement du secteur Soutien analytique découle de l'esprit même de la Loi sur la santé et la sécurité du travail qui prévoit une prise en charge par le milieu des différents problèmes en santé et en sécurité du travail.

Ce secteur a pour mission de fournir tout le soutien analytique nécessaire aux différents intervenants de la Commission afin d'assurer leur autonomie et une meilleure qualité de leurs interventions. Ainsi, des services d'évaluation, de calibrage, d'entretien et de réparation d'instruments de mesure couramment utilisés dans l'évaluation du milieu de travail ont été organisés au cours de l'année.

Dès le début de 1981, ce secteur a procédé à l'évaluation et au calibrage initial de tous les instruments achetés par les directions de la Prévention et de l'Inspection de la Commission. Cette expérience a permis de confirmer l'importance du secteur et de définir son mode de fonctionnement.

Un premier groupe s'occupe de l'aspect physique et électronique de l'instrumentation, particulièrement au niveau du bruit, de l'éclairage et de l'ambiance thermique. L'organisation d'un atelier d'électronique et des différents ateliers d'instrumentation permet déjà une nette amélioration dans les services offerts.

Le second groupe s'occupe des différents aspects chimiques reliés à l'instrumentation ou aux méthodes d'échantillonnage. L'organisation d'un atelier de référence capable de produire tous les gaz étalons nécessaires au calibrage des différents instruments a reçu la priorité au cours de l'année.

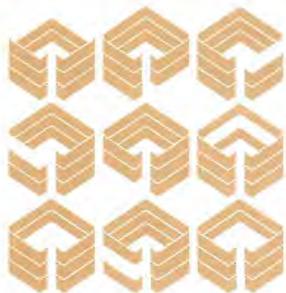
De façon plus générale, le secteur Soutien analytique assume également la responsabilité de programmes de contrôle de qualité visant l'uniformisation des résultats de laboratoire et la précision des instruments de mesure. Le calibrage en laboratoire des différents instruments de la Commission et la préparation des outils nécessaires à leur calibrage sur le terrain représente l'apport principal de ce programme en 1981.

L'ensemble des intervenants dispose d'environ 700 instruments comprenant des pompes pour l'échantillonnage des solvants, différents analyseurs de gaz tels le monoxyde de carbone, les hydrocarbures, les oxydes d'azote, des sonomètres, etc. La majorité de ces instruments a été achetée à la fin de 1980 et au début de 1981. Ils ont tous été vérifiés et étalonnés lors de leur réception.

Au cours de l'année, un total de 3 056 heures ont été consacrées au calibrage et à la réparation d'instruments. La direction de la Prévention de la Commission, par l'intermédiaire des départements de santé communautaire, a été à l'origine de plus des trois-quarts des activités de soutien.

Une banque spéciale, comprenant une soixantaine d'instruments complémentaires ou très spécialisés, a été mise en place pour les départements de santé communautaire. Des protocoles spécifiques de vérification et d'étalonnage ont dû être adaptés à ces équipements. En particulier, le groupe d'analyse du bruit a développé et automatisé, à l'aide de micro-processeurs, plusieurs tests pour les sonomètres. Certains appareils ont été jugés non satisfaisants et les manufacturiers ont dû apporter les correctifs nécessaires ou simplement remplacer les équipements défectueux.

L'aménagement temporaire des laboratoires a toutefois empêché la mise au point d'essais spéciaux relatifs aux instruments et à certaines techniques d'échantillonnage. Cette situation ne pourra malheureusement pas être corrigée avant l'occupation des locaux prévus pour les laboratoires.



Toutes les fonctions proprement administratives exigées pour la bonne marche de l'Institut sont assumées par la direction des services administratifs. Celle-ci assiste le directeur général en toutes matières concernant le recrutement, la sélection et les conditions de travail du personnel, la gestion budgétaire et financière de même que la gestion de l'équipement et des ressources matérielles en général. Ces responsabilités ont été réparties entre trois services: ressources humaines, ressources financières et ressources matérielles, tous trois ayant été fortement mis à contribution pour assurer dans les meilleures conditions le démarrage des activités de l'Institut en 1981.

Le service des **Ressources humaines** a élaboré l'ensemble des règles et procédures concernant le recrutement et la gestion du personnel, de même que les politiques relatives aux conditions de travail de ce dernier. En ces matières, le principe sur lequel s'appuient les décisions de l'Institut est la correspondance avec les politiques et pratiques suivies dans le secteur public et parapublic.

Le service des **Ressources financières** assume la gestion budgétaire et comptable de l'Institut, sur la base d'un système élaboré en fonction des divers programmes de l'organisme. Il prépare, à l'intention de la direction, un rapport financier mensuel permettant le suivi des engagements par rapport aux appropriations budgétaires. Il a par ailleurs la responsabilité du placement temporaire des fonds dont dispose l'Institut grâce aux versements qui lui sont faits en début d'exercice par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (les revenus de placements ont été de plus de 600 000 \$ en 1981).

Durant les derniers mois de l'année 1981, le service des **Ressources matérielles** a été largement accaparé par les exigences liées à l'aménagement de l'Institut dans ses propres locaux sis au 505, de Maisonneuve ouest, à Montréal. Temporairement logés au siège de la Commission de la santé et de la sécurité du travail depuis leur mise en place, les services de l'Institut ont occupé deux des quatre étages de leurs nouveaux locaux le 16 novembre 1981, l'aménagement des deux étages réservés aux services de laboratoire devant être complété au milieu de l'année 1982. Par ailleurs, le même service a géré plus d'un millier d'achats, particulièrement pour les fins des services de laboratoire, tout en assurant la réception et l'expédition de plusieurs milliers de pièces et instruments dans le cadre des liaisons entre ces services et leurs correspondants de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et, par l'intermédiaire de celle-ci, d'autres intervenants comme les départements de santé communautaire.

**Revenus et dépenses**  
exercice de 11 mois clos le 31 décembre 1981

**Revenus**

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec*	8 200 000 \$
Intérêts	607 272
Services de laboratoire	296 236
Autres	3 474
	9 106 982

**Dépenses**

Direction et coordination des objectifs	546 767 \$
Services administratifs	1 561 152
Services de recherche	965 266
Services de laboratoire	2 916 672
	5 989 857

**Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice** viré au capital

3 117 125

\* Ce montant comprend la subvention de 1 000 000 \$ versée pour fins de recherche par le ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu à la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec.

**Capital**

exercice de 11 mois clos le 31 décembre 1981

Excédent des revenus sur les dépenses	3 117 125
Immobilisations acquises à même les opérations	2 677 593
	5 794 718
Amortissement des immobilisations (incluant la perte sur réalisation 187 \$)	538 582
Solde au 31 décembre 1981	5 256 136

**Bilan**  
au 31 décembre 1981

**Actif à court terme**

Encaisse	522 886 \$
Dépôts à terme	2 151 805
Comptes à recevoir (note 2)	1 673 112
Stocks (note 3)	131 740
Services à recevoir	18 557
	4 498 100

**Actif à long terme**

Immobilisations (note 4)	2 139 011
	6 637 111

**Passif à court terme**

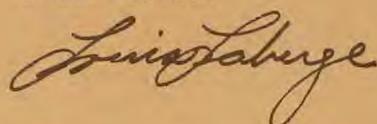
Fournisseurs et passif couru	941 810
Compte à payer — C.S.S.T.	439 165
	1 380 975

**Capital**

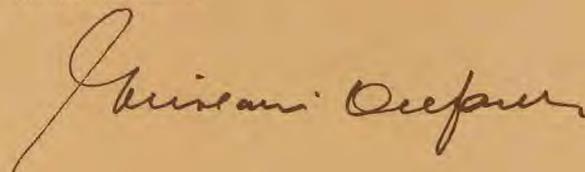
5 256 136
6 637 111

Pour le conseil

Un administrateur,



Un administrateur,



**1. Statut et nature des activités**

La corporation, constituée le 28 novembre 1980, sous l'empire de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, a débuté ses opérations en février 1981. L'Institut assume la responsabilité du développement, de la coordination et de l'exécution des activités de recherche pouvant contribuer à la réalisation des objectifs de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et plus spécifiquement à l'identification et à l'élimination à la source des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs.

**2. Comptes à recevoir**

C.S.S.T.	1 650 000 \$
Intérêts courus	21 103
Autres	2 009
	<u>1 673 112 \$</u>

**3. Stocks**

Fournitures de bureau	13 410 \$
Fournitures de laboratoires	118 330
	<u>131 740 \$</u>

Les fournitures sont évaluées au plus bas du coût et de la valeur de remplacement. Le coût est essentiellement déterminé suivant la méthode de l'épuisement successif.

**4. Immobilisations**

	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	389 130 \$	77 826 \$	311 304 \$
Équipement de laboratoire	1 158 711	347 613	811 098
Améliorations locatives			
Laboratoires	374 182	37 418	336 764
Autres services	755 383	75 538	679 845
	<u>2 677 406 \$</u>	<u>538 395 \$</u>	<u>2 139 011 \$</u>

L'amortissement du mobilier et équipement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants:

Mobilier et équipement de bureau	20%
Équipement de laboratoire	30%

L'amortissement des améliorations locatives est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail:

Améliorations locatives	
Laboratoires	10 ans
Autres services	10 ans

L'amortissement de l'exercice est de 538 395 \$.

**5. Engagements et éventualités**

a) La corporation est liée par un contrat de location de locaux non résiliable, représentant des engagements de:

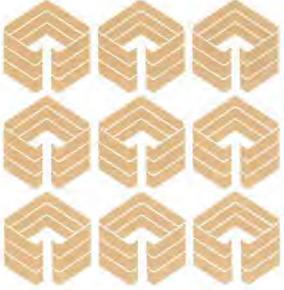
1982	1 232 988 \$
1983	1 232 988
1984	1 232 988
1985	1 232 988
1986	1 366 284
1987	1 632 876
1988	1 632 876
1989	1 632 876
1990	1 632 876
1991	1 088 584
	<u>13 918 324 \$</u>

b) À la fin de l'exercice il existe les engagements suivants:

	1982	1983	Total
Bourses et subventions			
Recherche subventionnée	306 427 \$	122 000 \$	428 427 \$
Formation de chercheurs	137 061		137 061
	<u>443 488 \$</u>	<u>122 000 \$</u>	<u>565 488</u>
Location d'un mini-ordinateur			212 739
Achat d'équipement de bureau et de laboratoire			102 623
Autres			82 263
			<u>397 625</u>
			<u>963 113 \$</u>

**6. Événement postérieur à la date du bilan**

Suite à un congédiement, la corporation a reçu en janvier 1982 une mise en demeure de 146 000 \$. De l'avis du conseiller juridique, cette mise en demeure n'est pas fondée.



**Aux membres de la corporation Institut de  
recherche en santé et en sécurité du  
travail du Québec.**

Nous avons vérifié les états des revenus et dépenses et du capital de l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec pour l'exercice de onze mois clos le 31 décembre 1981 ainsi que son bilan à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la corporation pour l'exercice de onze mois clos le 31 décembre 1981 ainsi que sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

*Lamson, Bélair & Associés*  
Comptables agréés

Montréal, le 20 janvier 1982